

ACTUEL – Février 2022

Caisse de pension Valora: Informations du Conseil de fondation

Nous avons le plaisir de vous informer des décisions suivantes du Conseil de fondation:

- Rémunération du capital d'épargne à 5% pour l'année 2021 - Rémunération plus élevée de 4% par rapport au taux d'intérêt minimal LPP de 1%
- Au 01.01.2023, baisse du taux de conversion de 5.3% actuellement à 5.1% pour les hommes âgés de 65 ans et pour les femmes âgées de 64 ans
- Mesures d'accompagnement pour la baisse du taux de conversion au 01.01.2023:
 - Limitation des diminutions de rente à 3.0%.
 - Augmentation des cotisations d'épargne employeur et employé de 0.25% du salaire assuré

Le Conseil de fondation et la direction de la Caisse de pension Valora sont convaincus que les mesures listées permettront d'assurer l'équilibre financier à long terme de la caisse de pension et de réduire la redistribution des jeunes aux personnes âgées.

Etes-vous déjà inscrit(e) à «myVPK»? Sinon, inscrivez-vous encore aujourd'hui! Vous trouverez le lien pour le login sur notre site web (y compris les instructions). Vous trouverez le code d'activation nécessaire à l'enregistrement ainsi que votre numéro d'assurance sociale sur votre certificat de prestations.

L'équipe de la Caisse de pension Valora se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Par téléphone (+41 61 467 20 20) ou par e-mail (pensionskasse@valora.com).